

Millésime : 2020 - Feuillet n° \_\_\_\_\_



DEPARTEMENT DE LA  
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

## SEANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

### Délibération n° **DEL2020\_10\_7**

### Intitulé : **DELIBERATION DE PRINCIPE SUR LA RECONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS (CIS) PAR LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)**

*Administration générale - Autres actes d'administration générale - Autres actes d'administration générale*

\*

L'an deux mille vingt , le quinze octobre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni salle des Quatre Saisons à Ste Marie des Champs, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 9 octobre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 9 octobre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 46      Présents : 33      Représentés : 9

#### **Présents :**

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BOS, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Catherine DUCHESNE

#### **Absents :**

Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Laurent BENARD

#### **Absents représentés :**

Madame Francoise DENIAU donne pouvoir à Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Eric CARPENTIER donne pouvoir à Madame Celine DAMBRY, Madame Regine HAUZAY donne pouvoir à Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Remy PATIN donne pouvoir à Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur

Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Madame Yvette DUBOC donne pouvoir à Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Marie Claude HERANVAL donne pouvoir à Madame Herleane SOULIER, Madame Charlotte MASSET donne pouvoir à Monsieur Michael DODELIN, Madame Dominique TALADUN donne pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS

**Administration:**

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Monsieur Sébastien DUARTE,

Monsieur Vincent LEMETTAIS est nommé secrétaire de séance.

\*

*Monsieur Gerard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :*

Dans le cadre de sa programmation pluriannuelle de construction des centres d'incendie et de secours, le SDIS76 envisage la reconstruction de la caserne d'Yvetot, laquelle couvre essentiellement le cœur du pays de Caux.

Dans le cadre de sa délibération du 15 juin 2017, le SDIS appelle les territoires à participer financièrement pour la mise en œuvre de ces projets de construction.

Pour Yvetot, le bâtiment est prévu pour accueillir un effectif total de 80 sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et 30 jeunes sapeurs-pompiers, avec un potentiel opérationnel journalier de 15 personnes.

Le bâtiment d'une surface estimée de 2018m<sup>2</sup> comportera des locaux opérationnels, techniques et administratifs.

Le terrain d'accueil est propriété de la ville d'Yvetot, rue du Verger, à côté de la Direction départementale du SDIS.

Le coût global de construction est estimé à 4 283 497,90 € HT.

Sur ce coût, le SDIS sollicite une participation de la ville et de la CCYN. Le SDIS ne peut imposer un pourcentage de participation, cependant les usages des précédentes conventions oscillent entre 15 % et 20 %.

Il est à savoir que, outre cette participation financière, la ville d'Yvetot s'est engagée sur le principe de :

- cession du terrain pour une surface de 7800m<sup>2</sup>,
- réalisation des travaux d'assainissement des eaux pluviales et usées, de l'alimentation en eau potable,
- réalisation de l'amenée des réseaux secs (électricité, télécom, fibre)
- création d'une voirie de début de la rue du Verger jusqu'au droit de la parcelle

Millésime : 2020 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

- levée partielle d'un indice de cavité

Les coûts des travaux et de levée d'indice à la charge de la commune sont estimés à 494 000 € TTC. L'avis des domaines sur la parcelle retient une valeur de 237 006 €, la valeur de la partie cédée (7800m<sup>2</sup>) revenant à 170 645€,

Par délibération en date du 16 septembre 2020, la ville d'Yvetot a validé le principe de sa participation, et a sollicité la CCYN sur son co-financement.

La CCYN n'est pas compétente en matière d'incendie et de secours, mais elle est intéressée à la réalisation de cet équipement afin de protéger les habitants et les biens de son territoire. La construction de ce nouveau Centre de Secours permettra de mieux prévenir, protéger et lutter contre les incendies ainsi que porter secours aux personnes victimes d'accidents sur le territoire communautaire.

Dans ce cadre, la CCYN est en mesure de réaliser une offre de concours au SDIS. L'offre de concours ne peut être apportée que par un intéressé à une opération de travaux publics. Elle concerne une contribution matérielle et/ou financière à ces travaux.

La ville et la CCYN pourraient apporter une contribution de 15 % soit environ 642 524,80€ HT pris en charge pour moitié chacune.

Compte tenu des capacités financières de la CCYN, sa propre participation ne saurait être supérieure à 400 000 €.

Suite à la présente délibération actant le principe de la participation de la CCYN aux côtés de la ville d'Yvetot, une convention déterminant les modalités de versement de l'offre de concours de la CCYN au SDIS pourra être présentée à un prochain conseil communautaire.

\* \*

#### **Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé**

vu le courrier du SDIS en date du 6 janvier 2020 adressé à Monsieur le Président de la CCYN,  
vu la délibération de principe de la ville d'Yvetot en date du 16 septembre 2020 sollicitant la participation de la CCYN

considérant que la Communauté de communes d'Yvetot Normandie est intéressée au nom de ses habitants à la réalisation du projet de construction du SDIS

considérant le rapport présenté,

considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 29/09/2020

Article 1 - D'accepter le principe d'un cofinancement aux côtés de la ville d'Yvetot pour la reconstruction du CIS, sous la forme d'une offre de concours au SDIS

Article 2 – De décider que ce financement sera conjoint à 50 % avec la ville d'Yvetot, pour un montant total correspondant à 15 % du coût du marché de reconstruction du bâtiment, et plafonné pour la CCYN à 400 000 €

Article 3 – De dire que cette offre de concours fera l'objet d'une convention avec le SDIS dont les termes et conditions seront approuvés par délibération du Conseil Communautaire.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération**

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,  
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

